

## CHARTRE ETHIQUE DU MECENAT D'ENTREPRISE

### Pourquoi une Charte Éthique du mécénat ?

Le Rire Médecin souhaite que sa recherche de mécénat soit menée en complète cohérence avec sa mission sociale et ses valeurs tout en l'inscrivant dans un cadre de transparence au niveau déontologique, éthique et juridique.

Par cette Charte Éthique du mécénat, Le Rire Médecin souhaite énoncer un certain nombre de repères et de règles qui guideront ses relations avec les partenaires entreprises, fondations ou associations, tout en définissant un cadre de valeurs et d'intérêts communs, permettant une relation saine, en pleine responsabilité respective.

### Le mécénat d'entreprise c'est :

- **Un engagement**

Le mécénat est « un soutien matériel apporté, sans contrepartie directe de la part du bénéficiaire, à une œuvre ou à une personne pour l'exercice d'activités présentant un intérêt général » (arrêté du 6 janvier 1989 relatif à la terminologie économique et financière).

Le mécénat est bien un acte philanthropique et désintéressé, un engagement libre au service de l'intérêt général, inscrit dans la durée.

Dans le cas d'une entreprise qui le pratique, il ne peut donc en aucun cas impliquer une recherche de contrepartie ou d'impact sur les activités marchandes de l'entreprise.

Mais le mécénat peut tout à fait légitimement éclairer la mission de l'entreprise, enrichir son identité et renforcer ses valeurs, accroître la cohésion interne et le sentiment d'appartenance dans une vision partagée.

### Principe d'exclusion de certains secteurs économiques

Une liste de secteurs en opposition avec les valeurs du Rire Médecin a été établie. Le Rire Médecin se réserve le droit de refuser un soutien qui serait en contradiction avec celles-ci ou de mettre un terme à une collaboration qui serait susceptible de remettre en cause ses valeurs, la sécurité de ses collaborateurs et bénéficiaires, ou son image de marque. En signant la présente chartre, le mécène certifie :

- être respectueux des droits de l'homme et des droits de l'enfant,
- ne pas être impliqué dans des conflits armés,
- ne pas être lié à la pornographie,
- ne pas avoir une activité ou des produits nuisant gravement à la santé.

Plus globalement, les entreprises partenaires du Rire Médecin doivent répondre à des critères de responsabilité sociétale, de respect de l'ensemble des travailleurs et des conventions internationales en la matière.

### Déclaration d'engagement

En soutenant le Rire Médecin, le mécène s'engage à respecter la chartre éthique du mécénat du Rire Médecin.

- **Des valeurs partagées et un objectif commun**

Le professionnalisme, la créativité, la bienveillance et l'humour sont les valeurs du Rire Médecin que le mécène respecte et soutient.

Par son don, le mécène contribue à la mission du Rire Médecin qui utilisera ce don dans l'objectif commun d'aider les enfants hospitalisés et leurs familles à mieux lutter contre la maladie – grâce à l'intervention des comédiens-clowns professionnels.

- **Un respect mutuel et des devoirs réciproques**

La relation entre l'entreprise mécène et Le Rire Médecin est un lien de confiance et d'échange

#### Le mécène s'engage :

- \*à respecter le projet du Rire Médecin, ses choix stratégiques et son expertise ainsi que son indépendance dans la gestion et l'organisation de sa mission.
- \*à faire un don dans le but de contribuer à l'intérêt général, à créer de la valeur pour la société et à créer de la valeur immatérielle, uniquement, pour son entreprise.
- \*à promouvoir la cause et à communiquer autour de la cause et participer à l'accroissement de la notoriété du Rire Médecin s'il le souhaite mais en étant attentif aux messages portés pour rester en phase avec ceux de l'association.
- \*à la transparence

#### Le Rire Médecin s'engage :

- \* à faire preuve de transparence dans l'utilisation des fonds alloués ainsi que dans la réalisation de sa mission sociale ou du projet.
- \*à informer le mécène sur l'évolution du projet partagé et l'impact sociétal de son don.
- \*à citer le mécène comme partie prenante de la mission sociale ou du projet, sauf si ce dernier ne le souhaite pas.